

Marché à procédure adaptée

Marché n°008-2015

Article 28 du Code des marchés publics

Cahier des clauses techniques et particulières

*Objet du marché : rapports d'activités de la Commission nationale du
débat public*

1. Contexte de la mission

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, doit, conformément à l'article L. 121-7 du code de l'environnement, établir chaque année un rapport rendant compte de son activité. Ce rapport remis au Président de la République, au gouvernement et au Parlement, est rendu public.

C'est un outil important de la communication externe. Il est destiné à contribuer à faire connaître le rôle, les missions, les décisions et l'activité de la CNDP.

2. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la création, l'exécution, l'impression et la diffusion du rapport d'activité de la CNDP pour trois ans (2015, 2016, 2017). Le prestataire assure le suivi de la chaîne graphique, du montage à l'impression, du routage et de l'acheminement du rapport d'activités.

L'objectif est de publier le rapport d'activité en mars de l'année n+1.

Les rapports d'activités des années précédentes sont en ligne sur le site Internet, à l'adresse suivante : <http://www.debatpublic.fr/ses-publications>.

4. Les prestations attendues

La mission comprend :

4.1 Conception graphique

Le titulaire devra présenter dans son offre de candidature trois exemples distincts de création. Le candidat devra proposer :

- une couverture
- une page intérieure (avec texte et image)
- une tête de chapitre

Les éléments suivants seront privilégiés : modernité et créativité, originalité et style dans le respect de la charte graphique et en adéquation avec l'esprit et les missions de la CNDP. La lisibilité, la clarté de lecture et une mise en page attrayante sont également recherchées.

Le format des rapports d'activité précédents est 20x26, à la française. Plusieurs choix de papier (couvertures et intérieur) seront proposés pour validation.

Le volume du rapport d'activité sera compris entre 60 et 100 pages intérieures.

A compter de la notification du marché, plusieurs réunions de travail seront organisées pour valider la conception graphique, les caractéristiques du document et le retroplanning.

4.2 Exécution

Le titulaire s'assurera de l'exécution de l'ensemble du document.

La mise en page se fera à partir des textes transmis au fur et à mesure par la CNDP. Le titulaire doit prévoir quelques recherches iconographiques sans achat de droit, en collaboration avec la CNDP.

Des photos de débats publics ou de manifestations organisées par la CNDP seront fournies, le titulaire veillera à leur qualité et les retouchera si nécessaire.

A partir de données brutes, des illustrations (tableaux, cartes, infographie...) seront à réaliser.

Le titulaire veillera, avant envoi à la CNDP, à la qualité orthographique et typographique des chapitres maquetés. Les corrections (typographie, grammaire, syntaxe, orthographe, coquilles, lexique, expression) se feront au fur et à mesure de la mise en page. L'attention du titulaire est attirée sur les multiples allers-retours de relecture et de modification sur maquette.

L'épreuve sur papier sera transmise à la CNDP pour approbation. Des demandes de corrections ou des modifications pourront être faites. De nouvelles épreuves devront alors être soumises. Après validation, le BAT sera signé et daté par la CNDP pour envoi en impression.

4.3 Exécution en version interactive du rapport (option)

Le titulaire doit réaliser une version interactive du rapport d'activité adaptée à une consultation en ligne, sur tous types de supports (PC, MAC, tablette, appareils mobiles) et prévoir *a minima* un feuilletage virtuel, un sommaire interactif, un moteur de recherche intégré, les liens Internet activés, le partage sur les réseaux sociaux, etc.

4.4 Impression et façonnage

Le titulaire est chargé de fournir à l'imprimeur les fichiers nécessaires à l'impression ainsi que les cromalins. Il contrôle les conditions d'impression (contrôle de la sortie traceur et présence en calage machine) ainsi que le respect des délais fixés. Le représentant de la CNDP pourra également être présent au calage machine pour signature du bon à rouler.

Les caractéristiques du document seront les suivantes : format à plat, quadri recto verso, dos carré cousu collé, couverture semi rigide.

Il est demandé au prestataire des propositions en termes de type de papier (satin, mat), de grammage intérieur et extérieur (avec pelliculage mat). Le titulaire aura recours à des matières respectueuses de l'environnement (cf. clauses environnementales).

Le candidat devra indiquer dans son offre les délais d'impression minimum garantis à réception des fichiers graphiques.

L'impression du rapport annuel est prévue en 3 500 exemplaires, mais le nombre définitif sera communiqué lors du BAT. Des impressions complémentaires pourront être demandées.

4.5 Impressions complémentaires

Il est à prévoir l'impression en couleur d'une lettre d'accompagnement avec logo CNDP, personnalisée par catégorie d'acteurs (maires, présidents, députés, sénateurs, directeurs, etc.), à partir des fichiers Word fournis par la CNDP.

4.6 Routage

La mission comprend le traitement et l'adaptation si nécessaire aux impératifs géopostaux d'envois, des fichiers excel administrés par la CNDP, l'édition et le traitement des adresses à partir des différents fichiers transmis par la CNDP, la mise sous pli personnalisée du rapport d'activité et de la lettre d'accompagnement, la fourniture des enveloppes avec logo de la CNDP et adaptées au volume des documents, l'adressage sur l'enveloppe, le routage en lui-même, l'affranchissement et le dépôt à la poste. Le titulaire doit prévoir le

traitement des NPAI à retourner à la CNDP.

La mission comprend également la livraison et le dépôt à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Le titulaire devra assurer le routage d'environ 2000 exemplaires pour la France. Le nombre définitif sera communiqué lors de la transmission du plan de diffusion.

4.7 Livraison à la CNDP

Parallèlement au routage, plusieurs centaines d'exemplaires seront à livrer au siège de la Commission nationale du débat public, Paris, dans le VIIème arrondissement.

5. Cadre de la prestation

L'attention du titulaire est attirée sur les contraintes en matière de délais pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées. A cet effet, il devra faire preuve de souplesse, d'une grande disponibilité et d'une forte réactivité jusqu'à la fin de la mission.

Les moyens humains et techniques mis en œuvre devront garantir une prestation de qualité dans les délais fixés par la CNDP. L'exécution du présent marché sera effectuée par du personnel qualifié ayant les compétences professionnelles reconnues dans le domaine d'intervention.

Pour préserver la confidentialité des travaux, le titulaire ne rend compte de ses travaux qu'à la CNDP. Il ne peut communiquer à des tiers des informations et des documents dont il aura eu connaissance ou qu'il aura produits dans le cadre de sa mission, sans l'accord écrit de la CNDP.

CLAUSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les propositions doivent intégrer les critères de développement durable et d'écoresponsabilité. Cela passe par le respect des recommandations de l'ADEME et notamment :

- Réalisation de documents intégrant les meilleures caractéristiques environnementales possibles (éco-conception, papier ecolabellisé, encres végétales, grammage optimisé)
- Utiliser des matériaux de nature clairement identifiée, facilement recyclables
- Prévoir la collecte sélective des déchets (papier, carton, verre et autres déchets)
- Réduire la production de déchets, les impacts négatifs sur l'environnement et la consommation d'énergie.